



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

Date de convocation du Conseil : 14 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 26 juin 2024

Président : Mme Laurence FAUTRA, Maire,

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. THERRAS, Mme FORRAT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Conseillers.

Excusés : M. DANIELIAN (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme RISPOLI (procuration à M. ALLOIN), M. RABEHI (procuration à M. DJORKAEFF), Mme DELEUZE (procuration M. MERCADER), M. WANTERSTEN (procuration à Mme MOULIN), M. HEMERY (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. VIEIRA), M. ARGANT, Mme JAMBON,

Absents : M. BONET, M. ABRIAL, M. NAAMANE

=====

Objet : Demande de subvention relative au Fonds Vert 2024 (Axe 2 : Renaturation des villes et des villages) pour le projet de requalification du jardin des Droits de l'Homme

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

VU la circulaire du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

VU la délibération n° 24.03.28.01 du Conseil municipal en date du 28 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 de la Commune,

VU le cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs, joint en annexe,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 12 juin 2024,

CONSIDERANT que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « Fonds vert », créé en 2023, vise à subventionner des projets locaux favorisant la décarbonation et les économies d'énergie, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie,

CONSIDERANT que l'axe 2 relatif à la renaturation des villes et des villages participe à l'adaptation des espaces urbanisés aux impacts du changement climatique, en réduisant leurs vulnérabilités grâce aux solutions fondées sur la nature (végétalisation, régulation hydraulique ou encore aménagement de parcs et jardins),

CONSIDERANT que les projets visés dans le cadre de cet axe du Fonds vert sont ceux liés à la renaturation des espaces urbanisés,

CONSIDERANT que le projet de requalification du jardin des Droits de l'Homme à Décines-Charpieu favorisera la renaturation avec la désimperméabilisation de certaines parties du jardin public et permettra de restaurer la diversité végétale pour lutter contre les îlots de chaleur,

CONSIDERANT que le coût total de l'opération de requalification du jardin des Droits de l'Homme est de 1 083 603 €/HT,

CONSIDERANT que pour l'année 2024, il est proposé de demander une subvention au titre du Fonds Vert 2024 – Axe 2 visant la Renaturation des villes et des villages,

CONSIDERANT que la Ville sollicite auprès de la Préfecture du Rhône une subvention d'un montant de 201 935 €,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur AMOROS, à solliciter une aide financière auprès de la Préfecture du Rhône dans le cadre de la réalisation du projet de requalification du jardin des Droits de l'Homme à Décines-Charpieu,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,
APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	30 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY (par procuration), Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), Mme CREDOZ, M. VIEIRA
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.